Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_10-DE

Pacé
ville & nature

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

**Nombre de conseillers en exercice : 33**
**Présents à l'ouverture de la séance : 24**

**Quorum réuni**

**Étaient excusés :**

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

**Étaient absents :**

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

**Secrétaire de séance :**

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_10-DE

**35/10 – 27 mai 2025**

# Marchés publics – Maintenance des infrastructures informatiques - Approbation du choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorisation de signature du marché et des avenants

**Le rapporteur,**

- informe du projet de marché public de services pour la maintenance des infrastructures informatiques.

- informe qu'une consultation a été lancée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L. 2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et des articles R. 2124-2-1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique, concernant la maintenance des infrastructures informatiques.

- informe que le type et la forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire, avec une durée contractuelle de quatre ans maximum à compter du 21 juillet 2025, avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires qui lui ont été fournies, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise DYNAMIPS défini comme suit :

| Montant annuel | Durée maximale | Montant pour la période |
|---|---|---|
| Minimum : 5 000,00 € HT<br>Maximum : 100 000,00 € HT | 4 ans | Minimum : 20 000,00 € HT<br>**Maximum : 400 000,00 € HT** |

***Vu** le Code général des collectivités territoriales ;*
***Vu** le Code de la commande publique ;*
***Considérant** le choix de la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 25 avril 2025 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE :**
le choix de la Commission d'appel d'offres.

**AUTORISE :**
le maire à signer toutes les pièces consécutives à cette consultation, notamment le marché et les avenants après leur présentation éventuelle à la Commission d'appel d'offres dans le respect du Code de la commande publique.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 26 élus présents.

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_10-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE
(Ille-et-Vilaine)